

Le bureau des légendes

TOUT A COMMENCÉ par une boutade. Avec mon ami Jean-Philippe, qui depuis plusieurs années m'encourageait à coucher sur le papier mes recherches sur le saint du jour, nous discussions de mon livre finalement sur le point d'être imprimé. On en vint à parler de notre ami Rodolphe, qui n'aurait pas à lire ma prose, puisqu'il était mort le 5 juin 2022, à la Pentecôte. « Souvent, je me demande si le Vieux – c'était le surnom de Rodolphe – n'était pas un saint, à sa façon. » Jean-Philippe me répondit aussitôt « Eh bien tu n'as qu'à demander à ma frangine, elle bosse à la Cause des Saints, à Paris ! » J'ignorais absolument ce qu'était « cette boîte », mais ma curiosité fut piquée. Le Dicastère pour les Causes des Saints, m'apprit Wikipédia, « s'occupe de tout ce qui concerne les causes de béatification et de canonisation de l'Église catholique. Il examine les actes des causes, vérifie que

la procédure a été suivie et exprime un jugement sur le fond des causes afin de les soumettre au pape, qui décidera de procéder ou non à la béatification puis à la canonisation. »

Ça alors ! Depuis des années que j'étudiais le « saint du jour », je n'avais jamais eu l'idée que ces personnages qui peuplent notre patrimoine, nos traditions et nos prières, et qui certes vécurent bel et bien à un moment donné de notre longue histoire, pouvaient aussi être nos contemporains, en instance d'être officiellement reconnus et déclarés « saints ». Pour moi, et bien que l'existence de la plupart des saints soit attestée à telle ou telle époque plus ou moins lointaine, ces êtres fabuleux semblaient avoir toujours été là pour nous ; ils habitaient nos imaginaires et nos légendes « de toute éternité ». D'une certaine façon, c'est le cas, puisque leurs vies exemplaires les ont amenés à « tutoyer les étoiles » et qu'ils ont ce rôle d'intercesseur auprès du Seigneur éternel. Mais voilà, je n'avais pas du tout imaginé que ces êtres sinon surnaturels du moins extraordinaires puissent faire l'objet d'une procédure administrative extrêmement compliquée et pointilleuse. Je me pris à envisager les dossiers en carton, avec des fichiers intercalaires et des onglets, des milliers de pages tamponnées, signées et

contresignées, des numéros et des tas de formulaires à cases, tout à fait comparables à ceux que le commun des mortels doit renseigner pour accéder à tel ou tel service public, souvent plus impénétrables que le saint des saints. Le monde froid, poussiéreux et implacable de la bureaucratie soviétique ou kafkaïenne – ou parfois même française – rencontrait soudain dans mon esprit l'univers éthéré, lumineux et intemporel des avocats de la cour de Dieu. « Dicastère » provient du grec *dikastêrion*, qui signifie « cour de justice » ; tiens donc, ainsi fallait-il d'abord que les saints soient agréés par le tribunal des hommes... Oui, cela semblait à la fois nécessaire et paradoxal, et je trouvai soudain qu'il y avait là tous les ingrédients d'une nouvelle de science-fiction. Il fallait vraiment que je m'entretienne avec la sœur de Jean-Philippe. Il me communiqua son adresse électronique. Je fus plutôt surprise de découvrir qu'elle ne s'appelait pas Marie-Hélène, Constance ou Bénédicte, mais Iona, un prénom qui ne figure pas au calendrier des saints, ni dans aucun missel à ma connaissance. À force de défier mes a priori, les choses prenaient vraiment une tournure excitante. J'écrivis donc à Iona, qui eut la courtoisie de me proposer un entretien téléphonique quelques jours plus tard. Le jour vint.

C'était le 1^{er} juillet, qui correspond, dans le calendrier chrétien et selon le rite juif, à la circoncision de Jean le Baptiste à son septième jour : le 24 juin, on a fêté sa nativité – et non pas, comme c'est le cas pour les autres saints, son natalice, c'est-à-dire sa mort sur terre et sa naissance au Ciel. Cela fait du Précurseur un saint véritablement exceptionnel, une sorte de jumeau cosmique du Christ, Jésus naissant six mois jour pour jour après lui. Je relevai d'ailleurs ce jour-là, juste avant d'appeler Iona, une bizarrerie du calendrier : le lendemain, 2 juillet, on célébrait jadis la Visitation de la Vierge à Élisabeth. Marie, à qui l'ange Gabriel venait d'annoncer le 25 mars qu'elle porterait le Fils de Dieu, et Élisabeth, alors enceinte de Jean depuis six mois, et qui sentit soudain l'Esprit saint inonder ses entrailles et leur fruit. Depuis une soixantaine d'années, cette Visitation est commémorée en mai, entre l'Annonciation et la Saint-Jean-Baptiste, ce qui paraît mieux s'accorder à la chronologie la plus élémentaire, mais toujours est-il que pendant les siècles qui précédèrent le réaménagement du calendrier par Vatican II, les sages de l'Église avaient étrangement choisi de placer l'intervention de la Vierge durant la grossesse d'Élisabeth au lendemain de la circoncision de l'enfant. Pour quelle raison supérieure ? Pour répondre

à quel dessein calendaire ? C'est, pour moi du moins, un mystère, tout à fait de ceux qu'il me passionne d'essayer de percer. Pas cette fois-ci, pas encore, car l'heure de mon rendez-vous avec Iona avait sonné.

Elle me répondit avec beaucoup de chaleur et de simplicité, abordant presque immédiatement la très longue et fastidieuse procédure qui permettait non pas de devenir saint, puisque saint, on l'est ou ne l'est pas, mais d'être reconnu et déclaré tel par le pape. Elle se montra extrêmement pédagogue, d'autant que je l'avais prévenue que mon approche, pour respectueuse qu'elle fût, n'était pas forcément « très catholique ». Tout commence, me dit-elle, par la *vox populi*, la voix du peuple, et donc, *vox dei*, la voix de Dieu : il faut en effet que la « réputation de vertu » de la personne dont on va instruire le cas soit telle que plusieurs fidèles et ministres catholiques, aussi nombreux que possible, se constituent en association pour soutenir sa cause. Cette association est emmenée par un « postulateur », qui va soumettre au diocèse sa requête. L'évêque fera alors établir la liste des écrits du potentiel saint et celle des témoins de sa vie. Ce libel ainsi constitué est transmis à l'archevêque, qui, si rien a priori ne vient entacher la réputation de sainteté du « candidat », signifie auprès de Rome, l'Église universelle, qu'aucun

obstacle ne s'oppose à ce que le dossier soit étudié plus avant. C'est lors de la conférence des évêques, qui dure quatre jours, que l'archevêque de l'archidiocèse concerné – en l'occurrence, Paris – promulgue un « décret d'ouverture », édit qui en appelle, là encore et toujours, à la voix du peuple de Dieu : il va s'agir de réunir tout à la fois trois historiens, en charge de la documentation historique, et trois officiers du diocèse : l'évêque, le promoteur de justice et le notaire, qui vont, comme censeurs, s'appliquer à passer au crible l'existence menée par le potentiel saint. On détermine si celle-ci est « héroïque », c'est-à-dire si elle s'accorde tout à fait aux trois vertus théologiques : la foi (croire aux vérités révélées), l'espérance (envisager la béatitude), et la charité (partager l'amour de Dieu).

Ce que je viens de décrire en quelques lignes correspond bien souvent à des années et des années d'instruction durant lesquelles le promoteur de Justice, jadis appelé promoteur de la Foi et surnommé « l'avocat du Diable » (de là vient l'expression) aura en charge d'argumenter contre la canonisation d'un candidat. Et nous ne sommes pourtant qu'au début du parcours administratif qui fait d'un saint un saint. D'abord et au fil d'allers-retours assurés par la nonciature entre Rome et le diocèse d'où est originaire le « candidat »,

il devra être déclaré « vénérable » par un collège de huit évêques romains qui chacun prendra le temps de déterminer si la vie de la personne concernée fut suffisamment exceptionnelle pour illustrer huit vertus. Il faut donc, me dit Iona dont le sens de la formule me plut énormément, que soient cochées 64 cases, autant de vertus. Je ne songeai pas immédiatement à l'échiquier de 8 fois 8 cases, mais plutôt aux 63 cases du jeu de l'Oie, cette spirale métaphorique de l'existence ponctuée par différentes chausse-trappes, le pont, l'hôtel, le labyrinthe, le puits, la prison, la mort. Quelle serait la prochaine étape de la spirale vers la canonisation ? Eh bien, le miracle. Il faudrait, en effet, pour que le vénérable puisse être considéré comme « bienheureux », que des représentants du monde scientifique – médical – constatent qu'une guérison qu'on porte au crédit de l'intercession du « futur saint » échappe à leur expertise : les médecins reconnaissent qu'ils sont incapables d'expliquer tel ou tel phénomène, laissant ainsi le champ à une intervention divine. L'agent (plutôt que l'auteur) de ce miracle, alors décrété bienheureux, peut alors être cité dans la litanie des saints, au cours d'une messe solennelle, à Pâques par exemple. C'est, me confia Iona, un moment extrêmement émouvant pour tous

ceux qui depuis des années, ont cru par avance que « leur candidat » était digne de recevoir et transmettre leurs prières. Enfin le bienheureux faisait-il son entrée officielle dans l'église, non plus par la porte ainsi qu'un simple fidèle, mais par le Ciel. Pour que la béatification aboutisse, et que le bienheureux soit enfin déclaré « saint », il faudrait encore bien des années, bien des papiers, et qu'un second miracle soit reconnu, ou son martyr établi, qui transporte le témoignage de sa foi aux confins de la vie et de la mort du saint.

Iona et moi observâmes un silence de quelques secondes. Je crois pouvoir dire qu'elle et moi étions un peu émues, elle de l'avoir raconté et moi de l'avoir écouté, par ce parcours virtuel enfin abouti. Je lui demandai alors quel était son parcours, réel, à elle. Et plus exactement, je lui suggérai de revenir sur ce qu'elle m'avait écrit brièvement en réponse à ma demande initiale, à savoir que les saints étaient « son sujet de prédilection depuis l'enfance. » Je lui fis remarquer qu'il n'était pas si fréquent d'avoir « la chance d'exercer une profession qui réponde à ses rêves de petite fille ». Certes, c'était un concours de circonstances qui l'avait menée là, dans les sombres coulisses administratives de la canonisation glorieuse, et elle en est enchantée et ravie. Mais je voulais

qu'elle me parle de l'origine de sa passion. « Mon prénom, répondit-elle à une question que je n'eus pas à formuler, n'est pas celui d'une sainte. C'est le nom d'une île au large de l'Écosse. » Une île où des moines irlandais fondèrent un monastère et offrirent au monde le sublime livre de Kells. Elle continua : « Bien sûr, j'ai cherché, certains rattachent Iona à Iohanán, Jean. » Je repensai à Jean le Baptiste, qui avait d'une certaine manière été le prélude à notre conversation. Je lui répondis que d'autres faisaient valoir que Iona était un des termes pour désigner la pourpre, la substance issue d'un coquillage avec laquelle on teint l'habit des cardinaux : « Reçois, dit le pape, cette pourpre en signe de la dignité et de l'office de cardinal, elle signifie que tu es prêt à l'accomplir avec force, au point de donner ton sang pour l'accroissement de la foi chrétienne. » Iona poursuivit : « Aucune sainte ne portait mon prénom, et je m'en inquiétais auprès de mes parents. Ils me répondirent "mais nous t'attendons, Iona, nous t'attendons. »